gent de n'accepter désormais d'entretien avec vous ou avec M. Chevalier, au cours de la grève, qu'au moment où vous déclarerez accepter en entier leurs revendications, et que vous nous aurez confirmé ceci par écrit.

» Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

» Pour vos ouvriers et par ordre :
» *La Commission du Syndicat.* »

Cette décision supprimait donc toute possibilité de discussion. Elle montre en outre que l'intransigeance, qui m'est reprochée, ne vient pas de mon fait; mon désir a toujours été et restera d'étudier avec bienveillance toute proposition réalisable. En demandant la suppression du travail aux pièces, les ouvriers vont, il le savent, à l'encontre de leur intérêts, ce mode de rémunération pouvant, s'ils le veulent, leur assurer un salaire supérieur au salaire fixe qu'ils réclament. De plus, le travail à l'heure, s'il était appliqué à leur équipe, entraverait la bonne marche de l'usine, les autres équipes, qui toutes précèdent la leur dans l'ordre de la fabrication, étant intéressées dans la production.

Quant à la fermeture de l'usine, elle n'a eu lieu, en effet, que lorsque je m'y suis vu contraint. J'ai pu, et me suis fait une obligation normale de continuer à occuper les 100 à 110 ouvriers qui restaient, jusqu'au jour où mes séchoirs étant complètement remplis, j'ai dû, par la force des choses, arrêter ma fabrication. J'espérais aussi que pendant ce temps, l'équipe en grève comprendrait son erreur.

Je compte que malgré la longueur de cette réponse vous voudrez bien l'insérer et cela, à la même place que les articles qui la motivent. Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

G. CHEVALIER.

GRÈVES AGRICOLES

Cette, 4 juin. — De nouvelles bagarres se sont produites à Poussan, entre ouvriers agricoles grévistes, et non-grévistes. Des renforts de gendarmerie ont été demandés.

SAVON VIOLETTES DE PAQUES
VICTOR VAISSIER 57241

Un Procès retentissant à Naples

Un riche commerçant accusé d'avoir fait tuer un rival par des camorristes

Rome, 4 juin. — A Naples ont commencé les débats d'un procès retentissant.

L'accusé est un des plus importants commerçants de la ville, c'est M. Pacifico Ascarelli, un millionnaire, ex-président du consistoire israélite, qui est accusé comme complice de l'assassinat d'un autre commerçant, M. Antonio de Luca. Le crime a un mobile passionnel. Malgré son âge respectable — soixante-dix ans — M. Ascarelli était rival en amour de M. de Luca : tous les deux se disputaient le cœur d'une étoile de café-concert.

Pour se débarssser de son concurrent, M. Ascarelli sollicita les bons offices de deux membres de la « Camorra » qui assaillirent M. de Luca, et l'abbattirent à coups de matraque : telle est du moins la thèse de l'accusation.

M. Ascarelli, qui est défendu par un collège de cinq avocats, proteste qu'il est innocent.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, jeudi 5 juin :

Soleil : lever, 3 h. 52; coucher, 7 h. 47.
Lune : nouvelle du 4; premier quartier le 11.
Aujourd'hui : Ste Yvonne; demain : Ste Pauline.
Bains-douches de la Caisse d'épargne, rue des Longues-Haies, de 6 h. 1/2 à midi et de 3 h. à 8 h.
De 9 h. à 10 h. 1/2, Caisse d'épargne.
A 9 h., tribunal de simple police.
De 1 h. à 2 h., visite à l'Hôpital.
De 2 à 4 h., visite des Musées.

L'ENLÈVEMENT DES ORDURES & IMMONDICES

Il arrive assez fréquemment que des discussions surgissent entre habitants et employés du service de l'ébouage chargés de l'enlèvement des ordures provenant des habitations. La ménagère dépose dans les poubelles toutes les ordures et débris provenant de son habitation. Les éboueurs s'obstinent parfois à refuser certains corps qu'ils prétendent ne pas être des ordures ménagères.

Mercredi matin encore, il nous a été permis de constater qu'un éboueur, passant dans une rue du centre de la ville, refusait d'accepter des déchets de zostère. « Vous n'avez qu'à brûler cela, déclara-t-il, à la ménagère, qui, elle, voulait se débarrasser de ces déchets dont elle ne savait que faire.

A propos, nous voyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs, quelques articles du règlement de police municipale du 10 août 1909, que tout habitant doit connaître. L'article 247 ayant trait aux ordures provenant des habitations, stipule :

Les ordures provenant des habitations doivent être conservées jusqu'au moment du nettoiement de la voie publique; elles peuvent alors être déposées dans des seaux ou baquets qui sont placés, en attendant le passage des tombereaux, sur les trottoirs, contre les maisons ou clôtures ou remis directement aux ouvriers de la voirie.

L'article 248, visant les jets ou dépôts d'ordures ménagères sur la voie publique, dit :

Il est défendu de déposer ou de jeter sur la voie publique, avant, pendant ou après le blayage, ainsi que dans les égouts, fossés, cours d'eau, etc., aucune espèce d'ordures, des cendres, du sable, de la paille, de la sciure de bois, des plumes, des tessons de verre, de faïence ou de porcelaine, des débris d'ustensiles en métal, des morceaux de verre, des clous et tous autres objets pouvant blesser les passants ou les chevaux ou nuire à la circulation des vélocipèdes, motocyclettes et automobiles.

Ces objets, de même que les débris de légumes ou victuailles quelconques doivent être placés dans les seaux ou baquets indiqués dans les articles précédents ou être portés directement à la voiture au moment de son passage.

Cet article est formel. Si parmi les objets que l'on peut déposer dans les poubelles ou remettre directement à la voiture figure la paille, il paraît évident que le zostère puisse être catalogué parmi les « tous autres objets » dont la ménagère peut se débarrasser en se conformant aux prescriptions des deux articles précités.

Au reste, l'article 249 a prévu la nomenclature des débris que l'on ne peut remettre à la voiture d'ébouage. Il est également bon de le connaître :

Ne sont pas considérées comme ordures ménagères et immondices proprement dites, et ne peuvent être placées dans les seaux, caisses ou baquets, les terres, gravois, décombres, résidus d'industrie et débris de toute nature, provenant de l'exécution de travaux quelconques, ou d'entretien des cours et jardins; tous ces débris doivent être enlevés par les soins et aux frais des propriétaires et être transportés hors la ville ou dans les lieux désignés pour les dépôts de voirie.

Pour éviter des contraventions chacun devrait observer rigoureusement ces articles. En outre, il serait peut-être très utile que le chef du service de l'ébouage exige des ouvriers de ce service la connaissance d'articles du règlement de police municipale qu'ils devraient être les premiers à connaître et que, bien souvent ils ignorent.

Les funérailles de M. Poutignac-Devillars

A MOUSCRON

Les funérailles de M. Alphonse-Aimé Poutignac-Devillars ont été célébrées, mercredi matin, à dix heures, en l'église Saint-Barthélémy, à Mouscron, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis de Roubaix et de Tourcoing.

La levée du corps a été faite à 9 heures et demie, 22, rue du Luxembourg, au domicile de M. André Prouvost, petit-fils du défunt, par M. l'abbé Hollebecq, curé, entouré du clergé paroissial.

MM. Joseph, André et Félix Prouvost, tous trois, fils de M. Félix Prouvost-Devillars, conduisaient le deuil, accompagnés du R. P. Schmit, barnabite du Couvent de Mouscron.

A l'issue de la cérémonie, à onze heures, le corps fut replacé sur le corbillard et le convoi funèbre, en tête duquel marchait le clergé paroissial, se dirigea vers la frontière française pour gagner Roubaix, où devait se faire l'inhumation dans le caveau de famille. A la limite de la paroisse, les membres du clergé quittèrent le convoi pour regagner l'église Saint-Barthélémy.

A ROUBAIX

A midi et demi, le convoi arrivait au cimetière, où se trouvaient les membres de la « Société Artistique de Roubaix-Tourcoing », ayant à leur tête, M. Victor Champier, président. Deux appariteurs de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, portaient devant le corbillard, une magnifique couronne, offerte par la « Société Artistique ».

Devant la tombe, M. Lecomte-Scrépel a pris la parole en ces termes :

Discours de M. Lecomte-Scrépel

Messieurs,

Il appartenait au président actuel de la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing de prendre la parole sur cette tombe; mais sa délicatesse lui en fait décliner l'honneur, et en reporter le devoir à l'un des ouvriers de la première heure, au vice-président de la fondation de la Société qui n'a pu s'y soustraire.

Messieurs, la Société Artistique, encore meurtrie de la perte de son Président d'honneur, l'honorable M. Charles Jonglez, enlevé il y a quelques jours à peine à l'affection de sa famille et à l'amitié de ses collègues, vient de nouveau d'être frappée bien cruellement dans la personne de son ancien Président, M. Devillars.

M. Alphonse Pontignac-Devillars était né à Paris le 12 mai 1833, d'une famille de fonctionnaires, originaire d'Angoulême. Son père, directeur de la maison centrale de Loos, voulut lui donner une solide instruction littéraire. Après de brillantes études dans une des premières institutions de Paris, qui laissaient déjà entrevoir l'homme d'initiative qu'il sera aux affaires, mais aussi un esprit cultivé aidé par une imagination vive, qui le préparait à des essais poétiques, abordés par lui dans la suite, non sans succès, et qui enfin devait, comme par intuition, le diriger vers les choses de l'art dont il avait le goût intime et le sentiment profond, faisant trêve à ses velléités littéraires, nous le trouvons au sortir du collège, cherchant à se créer une position dans une banque d'abord, la maison Jules Decroix, à Lille, mais peu de temps après dans une maison de tissus de Roubaix, l'importante firme Lemaire et Cozette, où il fut vite remarqué par ses chefs qui se l'attachèrent pour en faire par la suite un associé... Durant les années qu'il resta avec eux, il fit preuve en affaires, où souvent on vint le chercher comme arbitre, et de même dans ses relations personnelles où il faisait preuve de la plus grande aménité, toujours il se montra d'un caractère agréable, conciliant et droit.

Mais il manquait à son esprit éclairé un aliment en rapport avec sa première éducation; et, lorsque en 1884, quelques amis se réunirent pour former un groupement d'art, sous le nom de Société Artistique de Roubaix-Tourcoing, le nom de Devillards s'imposa pour faire partie de la Commission, et plus tard, deux ans après, le 19 janvier 1886, pour être nommé à l'unanimité Président, sur ma proposition.

Dès lors, la Société prend son essor, et les œuvres se succèdent :

Chaque année, *prix en argent* à répartir entre les élèves les plus méritants des Ecoles Académiques de Roubaix et de Tourcoing, convertis ensuite en bourses de voyage; Caisse de réserve pour venir en aide aux débutants de Roubaix-Tourcoing, sous le nom de *Caisse des Artistes; Subventions annuelles* de l'Etat et du Conseil départementale, toujours utilisées pour faciliter nos Expositions et encourager nos jeunes artistes; participation au Congrès de l'Union Centrale des Arts décoratifs à Paris; Succès dans nos Expositions au dehors : deux médailles d'or à l'Exposition Philomatique de Bordeaux; une pour la Société et une spéciale pour son Président, M. Devillars.

Et à l'Exposition Universelle de 1900, une mention honorable pour la Société.

La Société est actuellement à sa trente-deuxième Exposition (beaux-arts, art décoratif, exposition rétrospective). Elle a présenté jusqu'à ce jour 11.000 œuvres, dont 1.600 environ vendues par elle, pour une somme représentant, à la demande des artistes, près d'un million de francs.

Enfin, pour couronner une œuvre aussi complète, la Société Artistique offrait à son Président une médaille d'or avec cette inscription : « Au Mérite », avec sa devise : « Utile Dulci », et au revers « A son Président, M. Poutignac-Devillars, la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing reconnaissante », et elle lui décernait en même temps le titre de Président à vie.

Son activité, ses aptitudes, se donnèrent encore un libre cours de diverses manières : il fut, membre de la Commission scolaire de Roubaix, du Comité de patronage de l'Institut Turgot, du Comité de la Société de Géographie de Lille, section de Roubaix; du sous-comité départemental de l'Exposition Universelle de 1900; examinateur des travaux annuels des élèves de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts; et enfin, à plusieurs reprises il occupa ses loisirs à des essais poétiques : et c'est ainsi qu'il fut couronné plusieurs fois lauréat dans les concours de poésie du Midi de la France.

Mon cher Devillars, en entrant en fonctions comme Président en 1886, vous avez dit (vos paroles figurent au procès-verbal de la séance), que « tous vos efforts et votre complet dévouement tendraient à mener à bien l'œuvre entreprise jusque-là avec succès ».

Laissez-moi vous dire que vous avez tenu très libéralement votre parole, et que les résultats superbes que nous venons d'énumérer et qui ont porté au loin le renom de notre Société Artistique, devenue l'une des plus importantes de France, sont en réalité votre œuvres, vous vous étiez incarné dans elle : c'était votre vie !

Vous en aviez fait votre fille adoptive.
Enfant, vous la caressiez de votre main la plus [douce...
Grandie, vous la vouliez plus grande encore, et [plus prospère!
A son apogée vous la contemplatiez, j'allais dire, [avec amour.

La Société Artistique, mon cher ami, aura à cœur de poursuivre l'œuvre si bien commencée; elle tiendra à honneur de maintenir le rang où votre activité, votre zèle, vos démarches, ont su l'élever : elle s'en remet pour cela aux soins de celui à qui sont confiés maintenant avec la présidence, son avenir et ses destinées; or, sa compétence, son grand talent, ce qu'il a déjà fait dans le passé, assurent que notre œuvre ne périclitera pas dans ses mains aviées : vos vœux les plus chers seront ainsi exaucés.

Une vie si bien remplie n'avait pas été exempte de peines, et de peines les plus cruelles...

Frappé dans ses affections les plus vives, il eut la douleur de voir partir prématurément le mari de sa fille unique, enlevé dans la fleur de l'âge et laissant à sa veuve la charge de cinq enfants en bas âge...; de perdre plus tard un petit-fils plein d'avenir, sous les drapeaux, et enfin la compagne de sa vie lui était enlevée, celle qui, en parfaite communion de goûts, d'idées, de sentiments, le doublait en quelque sorte.

Isolé désormais, il se rapprocha de sa fille et alla vivre avec elle; et c'est dans les bras de la piété filiale la plus touchante, et sous les yeux attendris de ses petits-enfants, qu'il expira à 80 ans !

Votre nom, Devillars, restera gravé dans le souvenir de vos concitoyens dont votre œuvre a développé le goût artistique; dans le cœur reconnaissant des jeunes artistes qui vous devront leur art, et peut-être un avenir brillant; et enfin, de tous vos amis qui regretteront toujours le charme de votre intimité.

Puissent ces témoignages publics rendus à sa mémoire, adoucir la douleur de sa fille et de ses enfants.

Au revoir, Devillars, et au revoir dans un monde meilleur.

LE CERCLE ORPHEONIQUE « LES XL » DE ROUBAIX, A TOURCOING. — Afin de répondre à l'aimable invitation qui lui a été adressée, le Cercle des XL prêtera, dimanche prochain, son bienveillant concours à la fête de bienfaisance organisée au Collège de jeunes filles, à Tourcoing. Il y exécutera, à 5 heures du soir, un programme des plus choisis et nul doute que les vaillants chanteurs roubaisiens y seront l'objet d'une admiration bien méritée et y recueilleront une ample moisson de bravos.

PIANOS. — Vente et location des meilleures marques. Maison Screpel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 053-4

LINGERIE hom. et dames. A la Ville de Boulogne, 39-41, r. Lannoy. Choix considér. 586-2

LE CERCLE HORTICOLE DE ROUBAIX tiendra son assemblée générale mensuelle dimanche prochain, 8 juin, à 5 heures et demie précises du soir, en son siège social, Café de la Poste, 28, rue du Vieil-Abreuvoir.

Voici l'ordre du jour de la réunion :

1. Lecture du procès-verbal et communications diverses; 2. Apports mensuels; 3. Tombola gratuite de plantes diverses.

Les dames sont admises aux réunions sur la présentation d'un sociétaire.

Les jardiniers, professionnels ou amateurs, désireux de faire partie de la société, peuvent toujours se faire inscrire le jour de l'assemblée.

OBJETS pour MARIAGES et CADEAUX. Sacs dames dernières nouveautés. Vente réclame toute la semaine. Mme de confiance. **E. Wolnet,** 3, place du Trichon, Rx. 5375-1

SERVICE DES POIDS ET MESURES. — L'agent de police Clarissé a dressé six contraventions à des marchands de charbon, des boulangers et des marchands de lait qui avaient omis de faire poinçonner leurs poids et mesures. Les marchands ambulants sont tenus de faire poinçonner les poids ou mesures qu'ils utilisent dans le courant du premier trimestre de l'année.

— Le même agent a verbalisé contre trois boulangers dont les voitures de livraison étaient dépourvues de la balance réglementaire.

FABRIQUE ET MAGASINS DE MOBILIER Reproduction d'ancien. Intérieurs modernes. **Paul Facq-Hilst,** 10, rue Royale, Lille. 1358-1

INSTALLATIONS COMPLETES pour l'éclairage et le chauffage par le gaz. Travaux soignés et garantis. Prix réduits. Devis sur demande. Desclée frères & Cie, rue du Curé, 14. — Téléphone : 587. 55071d

MEDAILLE DU MAROC. — La médaille commémorative de la campagne du Maroc a été décernée à M. Georges Bosschaert, demeurant rue de Lille, 117.

M. Bosschaert, appelé par la conscription avait été affecté au corps d'occupation, lorsque cinq mois après son incorporation, on le désigna pour le Maroc. Il termina son service dans la Chaouïa, notamment à Aïn-Draham et à Casablanca.

POUR LA PLACE. — Chapeaux de toile pour **Dames, Fillettes** et **Garçonnets. LEON VILLARD,** chapelier, 16, place de la Liberté (Aux Trois François). 55098d

L'ELIXIR des SŒURS de CHARITE est le meilleur remède et le moins cher pour guérir l'**Anémie** et la **Neurasthénie.** 1510-4

MISE EN ETAT DE VIABILITE DE LA RUE FENELON. — L'adjudication pour la mise en état de viabilité de la rue Fénelon, qui a eu lieu, mercredi matin, à onze heures, à l'Hôtel de Ville, n'ayant donné aucun résultat, a été ajournée à une date ultérieure.

ETABLISSEMENTS DEVILAINE & ROUGE. Omnium d'installations Electriques. Capital 1.200.000 fr. 61, rue Fosse-aux-Chênes, étudie gratuitement tous travaux électriques. **Lumière, Force, Téléphone.** Fourniture de matériel. **Prix spéciaux pr usines.** 53991

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

L'AFFAIRE TOUNY

L'AFFAIRE TOUNY REVIENDRA DEVANT LA CHAMBRE

Paris, 4 juin. — Les antiministériels paraissent décidés à faire revenir l'affaire Touny devant la Chambre. C'est M. Painlevé qui sera encore leur porte-parole. On annonce, en effet, qu'il posera demain une question au ministre de l'Intérieur, sur « Le cas de M. Touny ».

Le député de la Seine se réserve, sans doute, de transformer sa question en interpellation, selon la tournure que prendra le débat.

Dans les milieux officieux, on dit ce soir que M. Klotz n'a pas encore reçu le rapport qu'il a demandé au préfet de police, au sujet de l'intervention de M. Lefranc, chef-adjoint du cabinet de M. Hennion. C'est donc seulement, dans la matinée de demain, qu'il pourra examiner ce document et prendre une décision.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Paris, 4 juin. — Le groupe socialiste unifié a décidé de faire poser, par un de ses membres, une question au préfet de police, sur les incidents qui ont amené la mise à la retraite de M. Touny.

M. HENNION AURAIT OFFERT SA DEMISSION

Paris, 5 juin. — L' « Humanité » dit que ses renseignements particuliers lui permettent d'affirmer, qu'au cours de l'entrevue qu'il a eue avec M. Klotz, M. Hennion a offert sa démission. Quelques instants après, le ministre de l'Intérieur se rendait à l'Elysée et était reçu par M. Poincaré. A la suite de sa conversation avec le président de la République, M. Klotz, ajoute l' « Humanité », aurait avisé M. Hennion que sa démission n'était pas acceptée, et il communiquait à la presse la note officieuse que l'on connaît.

La fausse princesse de Salm

SON IDENTITE ETABLIE. — ELLE EST ORIGINAIRE DES ENVIRONS D'AUDENARDE (BELGIQUE).

Paris, 4 juin. — L'identité de la fausse princesse de Salm est définitivement établie. C'est une nommée Marie-Sidonie Mestdag, née le 24 septembre 1874, à Mooregem, près Audenarde (Belgique). Elle est la fille d'un garde-champêtre de Mooregem.

A l'âge de 20 ans, elle épousa le nommé Frantz Van Marcke, lequel se faisait appeler Van Marcke de Lummen. Les deux époux sont divorcés. Le mari est mort il y a 5 ans.

M. Boucard a confronté, cet après-midi, la fausse princesse avec M. D..., l'une de ses victimes. Cette formalité n'a donné aucun résultat. L'aventurière a prétendu qu'elle avait été l'amie de M. D..., qui, en cette qualité, lui avait remis des bijoux et certaines sommes d'argent. M. D... a protesté énergiquement contre cette déclaration, disant qu'il avait toujours considéré la prétendue princesse de Salm comme sa fiancée. Il a invoqué, à ce sujet, les lettres écrites, par lui, à la princesse qui, si elles sont tendres, sont également pleines de déférence.

M. Schmidt se dérobe

Paris, 4 juin. — M. Schmidt, le correspondant allemand, insulteur de la France, a écrit aux témoins de M. Bourson une lettre dans laquelle il leur déclare que n'habitant plus Paris depuis quelque temps, il ne pouvait consentir à se battre en venant à Paris et qu'il acceptait le principe d'une rencontre à Strasbourg.

Dans ces conditions, les témoins de M. Bourson ont écrit, à leur client, disant qu'ils ne pouvaient accepter le changement d'attitude de son adversaire, demandant à être relevés de leur mandat et déclarant que leur lettre servira de procès-verbal de carence. M. Bourson a simplement répondu à ses témoins : « Mes chers amis, merci. »

L'ACCIDENT D'AUTOMOBILE de M. Briand

LES CIRCONSTANCES DE LA COLLISION. — LES BLESSURES DE L'ANCIEN PRESIDENT DU CONSEIL

Paris, 4 juin. — Une dépêche d'Evreux apporte des détails complets sur les circonstances dans lesquelles est survenu l'accident d'automobile dont a été victime M. Briand.

L'ancien président du Conseil, en compagnie de M. Wilm, député de la Seine, était parti ce matin pour faire une excursion, en automobile, dans la direction d'Evreux. Sa voiture était conduite par son chauffeur habituel, et marchait à une allure assez modérée, quand, à onze heures et demie du matin, à dix kilomètres de Pacy-sur-Eure, elle fut accrochée par une très forte voiture automobile, allant à une allure extrêmement rapide.

Le choc avait porté sur l'avant de la voiture de M. Briand, qui fit une violente embardée. Le chauffeur, malgré son sang-froid, n'avait pu, sur cette route départementale assez étroite, redresser à temps la voiture.

Pendant que l'automobile cause de l'accident, partait à toute vitesse, sans que ses voyageurs, dans le tourbillon de poussière soulevé, se fussent aperçus de l'accrochage, l'automobile de M. Briand s'écrasait contre un arbre.

Ce fut par une chance inespérée qu'on releva M. Briand, M. Wilm et le chauffeur, avec des blessures relativement légères. M. Briand, cependant, le plus sérieusement atteint, avait une luxation de l'épaule. Des éclats de verre l'avaient blessé à la tête et aux mains; il saignait abondamment. La main gauche, particulièrement, était coupée profondément en plusieurs endroits.

M. Wilm avait des blessures au bras droit et le chauffeur était très contusionné. M. Briand fut conduit, sur la route, chez un médecin de ses amis, où il reçut les premiers soins, avant de regagner Paris, où il est arrivé dans l'après-midi.

Le Président de la République a envoyé un de ses officiers d'ordonnance au domicile de l'ancien président du Conseil, pour prendre de ses nouvelles. M. Barthou, tous les membres du gouvernement, et de nombreux sénateurs et députés sont allés s'inscrire avenue Kléber, chez M. Briand.

D'autre part, M. Klotz, ministre de l'Intérieur, a été reçu, dans la soirée, par M. Briand, et a pu s'entretenir pendant quelques instants avec lui.

La Propagande antimilitariste

L'ARRESTATION D'UN SOLDAT A BEAUVAIS

Beauvais, 4 juin. — Le soldat Philibert, du 51e d'infanterie, surpris au moment où il tentait de faire signer, par plusieurs de ses camarades, une protestation contre la loi de trois ans, a été arrêté. Il a été trouvé porteur d'un factum anarchiste et antimilitariste. Une punition de 60 jours de prison lui a été infligée.

L'odyssée d'un jeune Lillois à Paris

IL SERA RAMENE A LILLE

Paris, 4 juin. — Des agents ont arrêté ce soir, sur la voie publique et conduit au commissariat du quartier Saint-Vincent de Paul, le jeune Marcel Van den Crisyessen, âgé de 15 ans, dont les parents habitent Lille.

Ce jeune homme avait fait, à pied, le voyage de Lille à Paris, et se proposait de se rendre à Cherbourg, pour y contracter un engagement dans la marine. Le commissaire l'a envoyé à la Préfecture de police; il préviendra les parents et le fera rapatrier.

L'Anniversaire de George V

TELEGRAMME DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE AU ROI D'ANGLETERRE

Paris, 4 juin. — A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi George V, le Président de la République a adressé, au roi d'Angleterre, le télégramme suivant :

Je prie Votre Majesté de recevoir, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, mes sincères félicitations et mes meilleurs vœux de bonheur. Il me sera très agréable de pouvoir bientôt exprimer personnellement à Votre Majesté le ferme désir du gouvernement de la République de voir se resserrer toujours davantage les liens de cordiale amitié qui unissent nos deux pays.

R. POINCARÉ.

Le Roi George a répondu :

Monsieur le Président
de la République française,

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes remerciements cordiaux pour le télégramme très amical que vous avez été assez bon pour m'envoyer à l'occasion de l'anniversaire de ma naissance. J'attends avec grand plaisir l'occasion qui, je suis heureux d'y penser, me sera bientôt offerte de vous recevoir à Londres et de vous exprimer en personne mon constant désir que les sentiments de sympathie et d'amitié qui unissent actuellement nos deux pays, continuent à se développer.

GEORGES V.

LE CONFLIT BALKANIQUE

ENTRE ALLIÉS

La conférence des quatre Présidents

Belgrade, 4 juin. — Des nouvelles, toujours peu satisfaisantes, continuent à parvenir de la Bulgarie. Elles atténuent la bonne impression qu'avait fait naître l'entrevue de Tzaribrod.

L'opinion publique craint que le Cabinet de Sofia, en acceptant la conférence des quatre Présidents du Conseil, n'ait cherché qu'à gagner du temps, et que cet entretien à quatre ne donne pas de résultats favorables. Cette opinion semble gagner aujourd'hui la généralité des milieux politiques plutôt optimistes jusqu'à présent.

APRES LA SIGNATURE DE LA PAIX

La réunion des délégués

Londres, 4 juin. — La réunion que les délégués turcs, serbes, bulgares et monténégrins, à la Conférence de la Paix, ont tenue aujourd'hui, au Palais Saint-James, a duré deux heures. Elle a abouti à un accord sur les points du protocole à annexer au traité de paix.

L'absence des délégués grecs a empêché d'examiner les questions pendantes avec la Grèce, mais les délégués, présents à la réunion ont exprimé l'opinion qu'un accord, sur ces questions, interviendrait avant la prochaine réunion plénière de la Conférence, fixée à vendredi, au cours de laquelle on compte liquider tout ce qu'il reste à faire.

Le roi donnera, samedi prochain, au Palais de Buckimgham, à déjeuner en l'honneur des délégués de la paix. Les membres des délégations, y compris ceux de la Grèce, comptent quitter Londres au début de la semaine prochaine.

LA TURQUIE SE DEBARRASSE DE SES VIEUX NAVIRES DE GUERRE

Constantinople, 4 juin. — Le ministère de la marine vient de vendre, pour 2.180.000 fr., à une société industrielle de Munich, 29 vieux navires de guerre, à bord desquels sont 360 canons.

NOTRE MARINE

L'ACCIDENT DU « SENEGAL »

Constantinople, 4 juin. — L'ambassade de France a remis, à La Porte, une note déclarant tenir le gouvernement ottoman comme entièrement responsable de l'accident du « Sénégal ».

L'AFFAIRE REDL

A PROPOS DU CONSUL DE RUSSIE A PRAGUE. — UN DEMENTI

Vienne, 4 juin. — On apprend, de source authentique, que les informations parues dans la presse, suivant lesquelles, le Consul de Russie à Prague, M. Joukovski, serait compromis dans l'affaire d'espionnage Redl, sont dénuées de tout fondement.

LES SUFFRAGETTES ANGLAISES

L'INCIDENT DU DERBY D'EPSOM

Epsom, 4 juin. — La personne qui, au Derby d'Epsom, s'est jetée devant le cheval du Roi, pour le faire tomber, est Mme Davidson, la suffragette bien connue, qui fut emprisonnée, plusieurs fois déjà pour divers attentats suffragistes. C'est elle, notamment, qui a cravaché, à Aberden, le pasteur Baptiste, qu'elle avait pris pour M. Lloyd George.

Mme Davidson a été transportée à l'hôpital dans un état grave. Ce soir, elle n'avait pas encore repris connaissance. Les médecins ne peuvent se prononcer.

Le jockey Jones, qui montait le cheval du Roi, a été, lui aussi, assez grièvement blessé. Quand Mme Davidson se précipita devant le cheval, celui-ci fit panache et tomba sur la suffragette. Le jockey fut désarçonné et jeté à terre. Le cheval se redressa, entraînant son cavalier, dont un des pieds était encore engagé dans un étrier. Jones fut ainsi traîné sur plusieurs mètres. Le roi fit aussitôt prendre de ses nouvelles.

INCENDIE D'UNE MAISON PRES DE BRADFORD

Londres, 4 juin. — Aux premières lueurs du jour, les suffragettes ont incendié, dans les environs de Bradford, une maison inhabitée, appartenant à une dame veuve. Les dégâts s'élèvent à 350.000 francs.

Les incidents de la procession d'Amiens

CONDAMNATION de l'ABBE TRIBOULET

Amiens, 4 juin. — On connaît les incidents qui se sont produits le 28 mai, à Amiens. Au cours d'une procession, interdite par le sénateur-maire Fiquet, la police fit preuve d'une brutalité révoltante.

L'abbé Triboulet, qui cherchait à protéger les premiers communiants, fut arrêté. Poursuivi, sous l'inculpation d'outrages aux agents, il a été condamné à 16 francs d'amende.

LE TARIF DOUANIER AMÉRICAIN

LE PROJET DE REVISION DES DOUANES

Washington, 4 juin. — La commission des finances du Sénat va prochainement terminer son étude du projet de revision des douanes. Les amendements qu'elle y apporte sont généralement dans le sens de l'abaissement des droits et de l'augmentation du nombre des marchandises à admettre en franchise. Il se peut que la commission soit en état de soumettre ses conditions aux groupements démocratiques vers la mi-juin.

LES JOURNAUX DE PARIS de jeudi matin

Paris, jeudi, 5 juin.

L'ARMEE

De M. Junius, dans l'*Echo de Paris :*

« L'armée, qui a soutenu les combats formidables de Fresnwiller et de Forbach, celle qui, huit jours après, a livré Rezonville et à Saint-Privat les plus grandes batailles du siècle, cette armée illustre et infortunée n'a été ni une armée défaillante, ni une armée de parade.

» M. Augagneur ne sait pas : c'est son excuse. Pour lui, la grande affaire, c'est de flétrir l'armée de l'Empire et d'exalter l'armée de la République, comme si, dans ces armées improvisées, les hommes de tous les partis n'étaient pas accourus derrière le drapeau.

» Mais M. le général Pedoya, comment a-t-il pu, lui, jeter à ses anciens camarades ce mot cruel : l'armée de parade, lui qui, mieux que personne, en sait l'injustice puisqu'il fût des combattants héroïques de Wissembourg ? »

L'AFFAIRE TOUNY

De la *Libre Parole :*

« M. Touny a été parfaitement correct. Comment, pourquoi a-t-il été frappé? Il n'y a que trois hypothèses possibles : ou bien le ministre Klotz a voulu, à tout hasard, jeter du leste pour sauver son portefeuille; ou bien le préfet Hennion, intrrogé par le ministre, a menti; ou bien le F.·. Leblanc a démenti au préfet. Il faut que cette misérable intrigue soit flétrie. Si chargé que soit l'ordre du jour de la Chambre, cette sale cuisine n'aura-t-elle pas les honneurs de la tribune ? »

De M. Jaurès dans l'*Humanité :*

« Comment se fait-il que M. Klotz, qui se livre à une enquête sur l'incident Touny, après avoir parlé à la Chambre, ne se soit pas livré à une enquête avant de lui parler? De quel droit lui a-t-il apporté une petite histoire qu'il n'avait pas pris la peine de contrôler, et qui avait le seul mérite de débarrasser le ministère d'une responsabilité gênante.

» Le ministère ne peut bien, pour sauver sa vie, faire abandon de sa propre dignité. Mais il n'a pas le droit de se jouer à ce point de la dignité de la Chambre. M. Klotz avait compté sans doute que M. Touny se prêterait à ce jeu. Mais le bouc-émissaire a joué de la corne et tout l'Israël gouvernemental est en émoi. »

LA QUESTION SCOLAIRE

De M. Charles Dupuy, dans le *Soleil :*

« Comme toutes les lois qui sont, non l'expression de la volonté générale, mais des instruments de domination d'un parti, et d'une faction, les lois scolaires finiront par se retourner contre les sectaires qui se persuadent qu'ils asserviront le pays, en lui imposant, à coups d'actes arbitraires et à coups de férule, leurs conceptions philosophiques et leurs programmes maçonniques.

» Ce qu'ils prétendent conquérir par la force échappera à leur influence et tôt ou tard, dans ce peuple qui ne veut ni abdiquer ses croyances, ni apostasier son Dieu, s'élèvera la protestation des familles catholiques et éclatera la révolte des consciences chrétiennes. »

LA REFORME ELECTORALE

De M. Clemenceau, dans l'*Homme Libre :*

« Vous croyez peut-être que, s'il n'a pas de projets sur la réforme électorale, le gouvernement accepte celui de la Commission? Non pas. Il le laissera passer, tout au plus, en se réservant de le mettre à mal aussitôt voté.

Le Sénat, qui a pourtant vu beaucoup de choses, ne connaissait pas encore ce nouveau tour. Pour m'éclaircir en cette difficulté singulière de ministres qui n'ont point d'opinion et n'en veulent point avoir sur une question assez grave pour avoir provoqué leur propre chute dans le précédent cabinet; j'interrogeai MM. Klotz et Barthou, dans notre salle des Pas-Perdus du Luxembourg.

» Courtoisement invités à me dire s'ils avaient l'intention de ressusciter ou non le quotient à la Chambre : peut-être, répondit M. Klotz; jamais, s'exclama M. Barthou. Je m'étais donc grossièrement trompé quand j'avais dit que le gouvernement n'avait pas d'opinion : il a deux opinions contradictoires.

» Que devient, je ne dirai pas même l'autorité, la dignité, mais simplement la motion du gouvernement en cette conjoncture? »

Nouvelles Régionales

Grave accident de tramway à Lille

PLUSIEURS VOYAGEURS BLESSÉS

Une collision s'est produite mercredi après-midi, entre deux cars B, à l'intersection des rues Léon-Gambetta et Henri-Kolb, vers trois heures moins un quart; la plupart des voyageurs furent contusionnés, mais aucun gravement. Les deux plus sérieusement atteints, MM. Henri Venhedeghem, 58 ans, fabricant de chaises à Halluin, contusionné à l'épaule et aux genoux, et Adolphe Hennion, 55 ans, bijoutier à Carvin, blessé au côté du thorax, durent recevoir les soins de MM. les docteurs Caudron et Vanhaecke, après quoi ils purent néanmoins continuer leur route.

Les autres, MM. Gustave Hennié, 55 ans, coursier, rue d'Esquermes, 69; Joseph Dewitte, 30 ans, représentant de commerce à Roubaix; Mmes Lucie Destombes, 53 ans, demeurant à Estaires; veuve Mathilde Decavel, ménagère, rue de Bailleul; Adèle Bocquet, 41 ans, ménagère, rue des Poissonceaux; M. et Mme Robinson Dewitte, demeurant rue d'Esquermes, 15, et M. Carlier, voyageur, boulevard Carnot, à La Madeleine, qui n'avaient reçu que des ecchymoses ou des contusions insignifiantes, refusèrent tous soins médicaux et regagnèrent leur domicile.

A BRUXELLES

UN LILLOIS VOULAIT TUER SON AMIE

Un mécanicien lillois, Jules D..., avait été abandonné récemment par son amie, qui était allée se fixer à Bruxelles. Le mécanicien découvrit la retraite de la jeune fille. Il acheta un browning et prit le train mardi après-midi pour la Belgique.

Quelques heures après son arrivée à Bruxelles,